



Communiqué

La Police Nyon Région débute son activité sur le territoire de Crans-près-Céligny le 1^{er} janvier 2014.

Les habitants de Crans-près-Céligny peuvent désormais solliciter l'intervention des policiers en appelant le 022 799 17 17. Pour les urgences, le numéro reste le 117. Des patrouilles de police aux couleurs de la Police Nyon Région sillonneront le territoire communal 24h/24, jouant leurs rôles dissuasif, préventif et parfois répressif. La Municipalité est très satisfaite de pouvoir compter sur une police de proximité renforcée dès le début de l'année 2014.

A sa demande, la Municipalité a participé, depuis l'automne 2012, au projet de création d'une association intercommunale en vue de créer une police régionale autour de Nyon. Avec Prangins et Nyon, Crans-près-Céligny est le troisième partenaire de cette nouvelle structure juridique, chargée de gérer les questions de sécurité publique et de police administrative au profit des trois communes.

Disposant de possibilités d'agir identiques à celles des gendarmes, les policiers peuvent réaliser toutes les opérations policières, depuis le constat en cas de cambriolage jusqu'à l'enregistrement de plaintes, en passant par des contrôles de vitesse au moyen d'un appareil radar. La population de Crans-près-Céligny peut donc désormais compter sur des policiers directement rattachés au territoire des trois communes, actifs 24h/24.

Deux patrouilles de policiers au moins seront en permanence à disposition des trois communes partenaires. Cela signifie que, en cas d'urgence, les agents seront très rapidement sur place. Mais cela signifie aussi qu'ils devront prioriser leurs interventions. D'autre part, la Police Région Nyon dispose d'une structure spécialisée dans les questions de prévention et dans le contact avec les habitants : ces agents seront très actifs à Crans-près-Céligny ces prochains mois, de façon à permettre à la population de s'habituer à leur travail.

Il n'y aura pas de poste de police à Crans-près-Céligny. Par contre, le poste de police de Nyon, sur la place du Château, est ouvert 24h/24 et celui de Prangins aux heures de bureau. Il est conseillé d'appeler et de prendre rendez-vous si l'on souhaite déposer une plainte pénale pour éviter de trop longues attentes.

Sur le plan administratif, signalons qu'une procédure a été mise en place afin d'aider les organisateurs de manifestations. Cela permet d'unifier les pratiques et de vérifier que toutes les démarches sont remplies de façon adéquate.

Sur le plan politique, la mise en œuvre de l'Association intercommunale se déroule de la meilleure façon possible. Le Conseil intercommunal, présidé par Henri Bossert, Conseiller communal à Crans-près-Céligny, a travaillé avec beaucoup d'efficacité et a accepté six préavis, parmi lesquels figure notamment le budget 2014. Les autres représentants de Crans sont Jean Conus et Quentin Pommaz. Ils constituent les relais des préoccupations de la population dans ce Conseil.

Au sein du Comité de direction siège Jean-Luc Faillettaz, Municipal en charge de la Sécurité publique. Il a contribué, avec ses collègues Elisabeth Ruey-Ray (Nyon) et Violeta Seematter (Prangins), à fixer les objectifs pour l'année 2014 : engagement de nouveaux policiers de façon à disposer de l'ensemble des forces prévues dans le contrat d'accréditation dans les meilleurs délais, transfert des collaborateurs au sein de l'association, densification du dispositif de police de proximité à l'échelle des trois communes, modernisation des outils de travail dans le domaine informatique et adaptation des locaux.

La Municipalité est très satisfaite de pouvoir offrir ce nouveau service à la population. Elle est convaincue que, après une période de rodage de quelques mois, des améliorations dans la lutte contre la délinquance et pour l'amélioration du sentiment de sécurité pourront être constatées.

Crans-près-Céligny, le 20 décembre 2013

La Municipalité de Crans-près-Céligny